

Service: Politique et gestion des prestations familiales

Ref. : LC Proc 04/23

👤 Griet Smets

☎ 02/435 64 76

@ admin.ctrl@iriscare.brussels

Bruxelles, le 30 juin 2026

Objet: Taux de conversion des monnaies

Madame,

Monsieur,

Vous trouverez en annexe les **taux de conversion des monnaies** des Etats membres qui ne font pas partie de l'Union économique et monétaire (U.E.M.) pour la **période de juillet, août et septembre 2026**, tels qu'ils ont été publiés au Journal officiel des Communautés n° C/2026/3334 du 18 juin 2026 par la Commission administrative des Communautés européennes pour la sécurité sociale des travailleurs migrants.

Le tableau reprend, dans sa première colonne, les taux de conversion entre les monnaies des Etats qui n'ont pas adhéré à l'U.E.M. et l'euro.

En cas de problème dans l'application administrative de cette instruction, l'organisme d'allocations familiales concerné est invité à prendre contact avec le service Politique et gestion des prestations familiales du Département Politique des familles et des personnes d'Iriscare (admin.ctrl@iriscare.brussels).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Tania Dekens

Directeur général



C/2026/3334

18.6.2026

**COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS
MIGRANTS**

Taux de conversion des monnaies en application du règlement (CEE) n°574/72 du Conseil

(C/2026/3334)

Article 107, paragraphes 1, 2 et 4, du règlement (CEE) n° 574/72

Période de référence: avril 2026

Période d'application: juillet, août, septembre 2026

avr-26	EUR	CZK	DKK	HUF	PLN	RON
1 EUR =	1	24,381	7,473	368,959	4,250	5,099
1 CZK =	0,041	1	0,306	15,133	0,174	0,209
1 DKK =	0,134	3,263	1,000	49,374	0,569	0,682
1 HUF =	0,003	0,066	0,020	1	0,012	0,014
1 PLN =	0,235	5,737	1,758	86,810	1	1,200
1 RON =	0,196	4,782	1,466	72,358	0,834	1
1 SEK =	0,092	2,250	0,690	34,053	0,392	0,471
1 GBP =	1,150	28,046	8,596	424,417	4,889	5,865
1 NOK =	0,091	2,210	0,677	33,441	0,385	0,462
1 ISK =	0,007	0,170	0,052	2,567	0,030	0,035
1 CHF =	1,085	26,463	8,111	400,457	4,613	5,534

Source: BCE

avr-26	SEK	GBP	NOK	ISK	CHF
1 EUR =	10,835	0,869	11,033	143,734	0,921
1 CZK =	0,444	0,036	0,453	5,895	0,038
1 DKK =	1,450	0,116	1,476	19,234	0,123
1 HUF =	0,029	0,002	0,030	0,390	0,002
1 PLN =	2,549	0,205	2,596	33,818	0,217
1 RON =	2,125	0,170	2,164	28,188	0,181
1 SEK =	1	0,080	1,018	13,266	0,085
1 GBP =	12,463	1	12,692	165,339	1,060
1 NOK =	0,982	0,079	1	13,027	0,084
1 ISK =	0,075	0,006	0,077	1	0,006
1 CHF =	11,760	0,944	11,975	156,005	1

Source: BCE

Note: Tous les cours de change contre ISK sont calculés à partir des données sur le cours ISK/EUR communiquées par la Banque centrale d'Islande.

Référence: avr-26	1 EUR en monnaie nationale	1 unité de monnaie nationale en EUR
EUR	1	1
CZK	24,38130	0,04102
DKK	7,47280	0,13382
HUF	368,95950	0,00271
PLN	4,25019	0,23528
RON	5,09905	0,19611
SEK	10,83480	0,09230
GBP	0,86933	1,15031
NOK	11,03319	0,09064
ISK	143,73450	0,00696
CHF	0,92134	1,08537

Source: BCE

Note: Les cours ISK/EUR se fondent sur les données communiquées par la Banque centrale d'Islande.

1. Le règlement (CEE) n° 574/72 dispose que le taux de conversion en une monnaie de montants libellés en une autre monnaie est le taux calculé par la Commission et fondé sur la moyenne mensuelle, pendant la période de référence définie au paragraphe 2, des cours de change de référence publiés par la Banque centrale européenne.
2. La période de référence est:
 - le mois de janvier pour les cours à appliquer à partir du 1^{er} avril suivant,
 - le mois d'avril pour les cours à appliquer à partir du 1^{er} juillet suivant,
 - le mois de juillet pour les cours à appliquer à partir du 1^{er} octobre suivant,
 - le mois d'octobre pour les cours à appliquer à partir du 1^{er} janvier suivant.

Les taux de conversion des monnaies seront publiés dans le deuxième *Journal officiel de l'Union européenne* (série C) des mois de février, mai, août et novembre.